

Cas type SYSTÈME CAUSSE SPÉCIALISÉ

Un système ovin spécialisé dans une exploitation de structure moyenne pour la zone, utilisant des ressources pastorales

77 ha (17 ha céréales - 60 ha SFP - 130 ha de parcours en propre ou en location soit 207 ha SAT) - 1,5 UMO
500 brebis - Productivité 1,4



Ce système ovin spécialisé rassemble des exploitations de structure petite ou moyenne pour la zone. D'altitude moyenne (400-800 m) avec une pluviométrie faible et mal répartie (400 à 650 mm), ces plateaux calcaires se caractérisent en outre par des contraintes agronomiques qui perturbent la pousse de l'herbe. Cependant, le faible rendement des surfaces fourragères est compensé par la grande disponibilité de surfaces pastorales.

De ce fait, ces exploitations sont autosuffisantes en fourrage grossier. Malgré le faible potentiel, les

meilleures surfaces permettent la production de céréales qui procure une autonomie partielle de l'exploitation.

La main-d'œuvre disponible représente 1,5 UTH.

La conduite du troupeau est intensive avec une recherche de la meilleure prolificité possible. Deux modes principaux d'agnelages existent : un agnelage par brebis et par an réparti entre 3 ou 4 périodes permettant du rattrapage ou de l'accélération et le 3 agnelages en 2 ans stricts. L'agneau lourd sous signe officiel de qualité est le produit principal. Issu d'une mère de race rustique avec une bonne prolificité, il est le résultat d'un croisement avec un bélier de race bouchère, souvent issu de sélection.

Ce système, surtout présent dans les bassins Lot et le sud de l'Aveyron, peut exister aussi dans les zones pédoclimatiques semblables de la région.

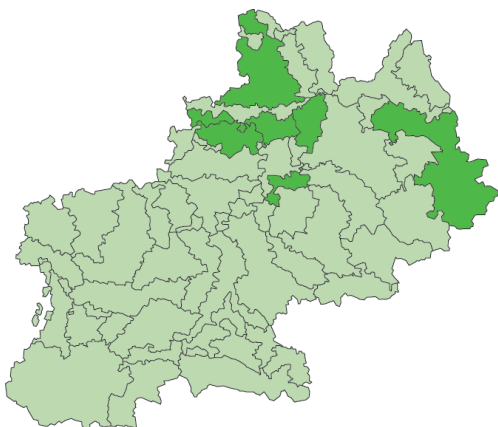
PRÉSENTATION DU SYSTÈME

Atouts

- Production sous signe officiel de qualité.
- La ressource pastorale est abondante à condition de résoudre le problème des clôtures.
- Systèmes avec plusieurs périodes d'agnelage permettant des rentrées de trésorerie régulières et des rattrapages en terme de reproduction, pour tendre vers des taux de mise bas voisins de 1 ou plus.
- Système à forte valeur agrienvironnementale (préservation de milieu sensible, de la biodiversité, lutte contre la déprise et les risques d'incendie).

Contraintes

- Zone à faible potentiel culturel et/ou en déprise sociale.
- Sensibilité aux aléas climatiques.
- Nécessité de surfaces importantes induisant un fort morcellement, des longueurs de clôtures conséquentes et des déplacements de troupeau.



Fonds cartographiques ARTICQUE© Tous droits réservés

> Localisation du système en Midi-Pyrénées

Source : Réseaux d'Élevage, 2009



GESTION DES SURFACES

Assolement

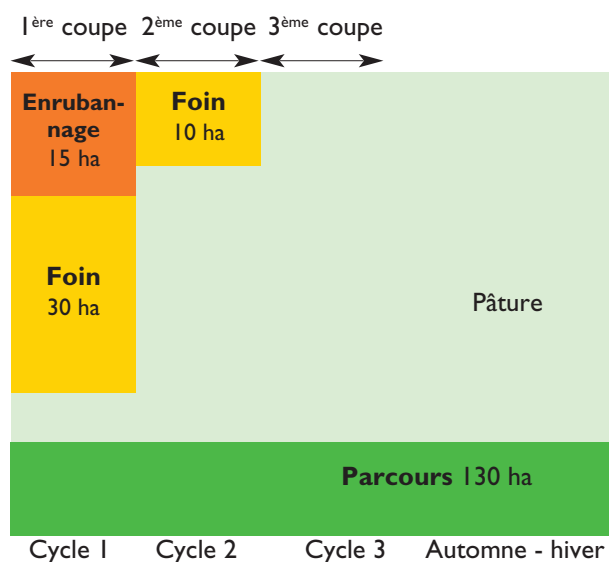
Source : Réseaux d'Élevage, 2009

Céréales	17 ha
Prairie temporaire	60 ha
Parcours	130 ha



Schéma d'utilisation des surfaces

Source : Réseaux d'Élevage, 2009



La mise à l'herbe se fait dans la première quinzaine d'avril.

L'enrubannage fin avril début mai, sur les meilleures parcelles garantit la qualité de la première coupe et l'étalement de la récolte.

Les foins en première coupe sont réalisés à partir du 10 mai jusqu'à mi-juin pour les parcelles les plus tardives.

L'utilisation en pâture exclusive (dès la première coupe) concerne surtout les prairies temporaires en fin de rotation.

Les surfaces extensives (parcours) sont utilisées dès le milieu du printemps, en été et en automne par les lots des vides et en début de gestation. Les meilleurs parcs sont réservés aux agnelles. Parfois l'hiver, les vides et gestantes peuvent prolonger le pâturage jusqu'à une date avancée.

FERTILISATION ET PRODUCTION DES SURFACES

Récolte

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

Fourrages	ha	Rdt/ha	Quantité
Enrubannage	15	4,5 t MS	67,5 t MS
Foin 1c	30	3,5 t MS	105 t MS
Foin 2c	10	2,0 t MS	
Total			172,5 t MS
Céréales	17	35 q	60 t

En pratique, suivant la pousse de printemps, la surface fauchée en premier cycle est plus importante pour assurer un stock de sécurité.

Fertilisation

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

	N (U/ha)	P (U/ha)	K (U/ha)	Fumier (t/ha)
Céréales	70	-	-	30
Prairies enrubannées	80	-	-	20 t/ha sur 50 % de la surface
Prairies fauchées	20	20	20	
Prairies pâturées	20	20	20	-

Fertilisation pour des prairies temporaires à base de mélange. Si l'on enrichit l'assolement en légumineuse (comme cela semble évoluer), la fumure P-K se substitue à l'azote.

FONCTIONNEMENT DU TROUPEAU

Le troupeau de races FI 46 ou rustiques avec une prolificité moyenne à bonne est conduit :

- en croisement avec béliers de race à viande ou IA race pure pour le renouvellement,
- en 3 périodes d'agnelage avec une accélération non systématique des mises bas.

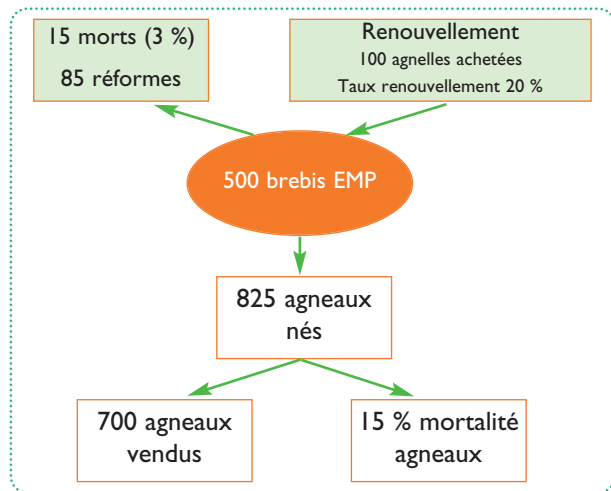
Résultats

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

Taux de MB	103
Prolificité	160
Mortalité agneau	15 %
Productivité numérique	1,40

Schéma de fonctionnement

Source : Réseaux d'Élevage, 2009



Conduite de la reproduction

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07
Lutte																	
Mise bas																	
Ventes agneau																	

accélération

En accélération stricte de la MB "jaune", on passe à la lutte "orange", puis de la MB "orange" à la lutte "verte". Après la MB "verte", le cycle recommence. Dans les systèmes Causse, plus la part des surfaces pastorales est importante et moins l'accélération est systématique.

L'éleveur la limite à l'équilibre entre lots et les agnelles qui rentrent par le cycle jaune sont accélérées pour se placer sur un cycle orange. Les luttes sont courtes, 3 à 4 semaines. La période de vente débute aux premiers sevrages (70 jours) et s'étale sur 35-40 jours.

ALIMENTATION / RATIONNEMENT

- Concentré brebis : 90 kg dont 85 % de céréales
- Concentré agneau : 65 kg
- Fourrage : 280 kg de MS soit 40 % de la ration en fourrage stock
- Agneau sous la mère jusqu'au sevrage qui intervient à partir de 70 jours après la mise bas.
- Si le ratio stock/pâturage augmente, la diminution du pâturage se traduit par une utilisation moindre des parcours et, sur les prairies temporaires, par une

première coupe réalisée de préférence en enrubannage (au détriment de l'ensilage).

- Les animaux sont conduits en 3 lots principaux :
 - les animaux en production (pouvant être eux-mêmes divisés en fonction de la prolificité),
 - les animaux vides ou en début de gestation,
 - les agnelles.

VENTES / COMMERCIALISATION

- 95 % d'agneaux lourds de bergerie vendus entre 70 et 110 jours
- 17,5 kg de carcasse en moyenne par agneau

- Ventes sous signe de qualité (Label Rouge ou CCP)
- Période de désaisonnement : ventes octobre-novembre

MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

Bergerie

- Une bergerie modernisée de 600 m² en priorité pour les agnelages, les allaitantes et les agneaux.
- Distribution mécanisée (couloir ou tapis, vis de distribution du concentré sur parc à agneaux).
- Comadis autobloquants.
- Parc à agneaux.
- 400 m² de bâtiments plus anciens ou légers pour les agnelles, les réformes et les brebis à l'entretien à la période hivernale.

Stockage

- Cellules (capacité 80 tonnes), hangar à foin (capacité 900 balles de foin, 700 balles de paille) et matériel divers.



LE MATÉRIEL

Propriété

- Récolte foin (faucheuse conditionneuse, pirouette andaineuse, round baller).
- Remorques plateau et bennes.
- Travail du sol superficiel (rouleau, herse...).
- 2 tracteurs puissance moyenne dont un avec chargeur frontal.
- Gyrobroyeur.

CUMA

- Tracteur 4 roues motrices 150 CV.
- Semoir.
- Chamue, casseuse de pierre, déchaumeur, cultipacker.
- Appareil de traitement.
- Épandeur à fumier.
- Enfonceur pieux

Entreprise

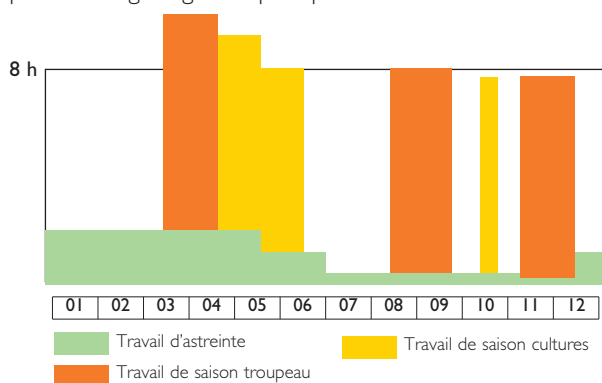
- Récolte céréales.
- Enrubannage, ensilage.

LE TRAVAIL

Répartition

Dans ce système, le travail est caractérisé par des pointes fortes correspondant :

- Aux agnelages
- à l'agnelage de fin d'hiver car tous les animaux sont alors en bergerie ou commencent à sortir. C'est aussi la période d'agnelage des primipares.



- l'agnelage d'été est moins pénible à gérer car tous les autres animaux sont dehors.

- l'agnelage d'automne est celui qui pose le moins de problème.

En ce qui concerne l'allaitement artificiel, sauf pour les races prolifiques (au-delà de 1,6), il n'y a pas de mise en place d'un chantier et d'équipements spécifiques. Aussi, la plupart du temps, le problème est géré à l'agnelage par de la surveillance afin de favoriser les adoptions et limiter la mortalité.

- Au printemps, à la récolte des foin et à la conduite du pâturage avec au moins trois lots d'animaux.

Besoin de main-d'œuvre

- Le besoin en main-d'œuvre représente 1,5 UTH, 1 personne avec une aide, le plus souvent familiale (parent, époux).

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne (FEADER) et du Ministère de l'Agriculture (CasDAR). Les données mobilisées pour sa réalisation ont été collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'Élevage avec l'appui financier de FranceAgriMer.



Juillet 2009

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 09 57 108

LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES 2013

PRODUIT TOTAL			126 109 €
	Nom- bre	Prix unitaire	Montant total
Produit viande ovine			66 260 €
Ventes			79 830 €
Agneaux lourds label	600	112	67 200 €
Agneaux lourds	65	103	6 695 €
Agneaux légers	35	71	2 485 €
Réforme brebis	85	40	3 400 €
Réforme béliers	2	25	50 €
Achat d'animaux			13 970 €
Agnelles	100	125	12 500 €
Béliers	3	490	1 470 €
Laine			400 €
Produits cultures			12 495 €
Céréales autoconsommées	595	21	12 495 €
Aides			47 354 €
Aides animales			12 415 €
Aide à la brebis	500	21	10 500 €
Aide à la contractualisation	500	3,83	1 915 €
Autres aides			38 023 €
ICHN	50	114	7 000 €
PHAE			7 600 €
DPU			23 423 €
Modulation et prélèvements			- 3 084 €

CHARGES TOTALES			99 780 €
	Quan- tité	Prix unitaire	Montant total
Charges opérationnelles			40 629 €
Troupeau			32 822 €
Alimentation	500	49,76	24 880 €
Autoconsommé			12 495 €
Acheté			12 385 €
Frais d'élevage	500	15,88	7 942 €
Surface fourragère	500	11,54	5 769 €
Surface céréales	17	119,91	2 038 €
Charges de structure (hors amortissements et frais financiers)			44 300 €
MSA Salaires			7 000 €
MSA			5 000 €
Salaires, charges sociales			2 000 €
Mécanisation			16 103 €
Carburant			5 822 €
Travaux par tiers			4 073 €
Entretien, achat petit matériel, divers			6 208 €
Bâtiments			1 481 €
Foncier			6 461 €
Autres charges de structure			13 255 €
Assurances			3 427 €
Eau, EDF, téléphone			1 176 €
Gestion, cotisations			3 312 €
Divers			5 520 €
Amortissements			13 650 €
Foncier			150 €
Bâtiments			3 750 €
Mécanisation			7 000 €
Autres			2 750 €
Frais financiers			1 200 €

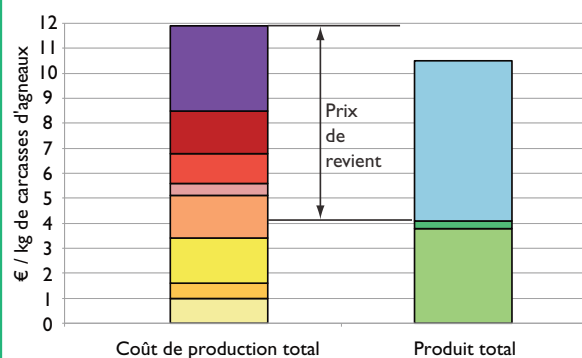
RÉSULTATS POUR UNE EXPLOITATION EN VITESSE DE CROISIÈRE

Excédent Brut d'Exploitation		41 180 €
Revenu disponible		29 180 €
Annuité		12 000 €
Résultat courant		26 330 €
Amortissements		13 650 €
Amortissements bâtiment		3 750 €
Frais financiers		1 200 €
Marge brute hors aides / brebis	55 €	
Marge ovine par brebis	80 €	
Marge de l'atelier ovin	40 084 €	
Marge brute / produit brut	68	Recommandé > 60
Résultat / produit brut	21	20-35
Annuités / produit brut	10	< 20

COÛT DE PRODUCTION DE L'ATELIER

Coût de production et produit de l'atelier ovin

Source : Réseaux d'Élevage, 2013



€/ kg de carcasse d'agneaux	
Coût de production total	12.0
Travail	3.4
Foncier et capital	1.7
Frais divers de gestion	1.2
Bâtiments et installations	0.5
Mécanisation	1.7
Frais d'élevage	1.8
Approvisionnement des surfaces	0.6
Approvisionnement des animaux	1.0
Produit total	10.5
Prix agneaux	6.4
Autres produits	0.3
Aides	3.8

RÉMUNÉRATION DES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES :

- Main-d'œuvre des exploitants : 1,5 SMIC/UMO
- Terres en propriété : prix de fermage moyen de l'exploitation ou de la région
- Capitaux propres à 1,5 %

PRIX DE REVIENT

= coût de production - aides - coproduits (laine et réformes)

Coût de production et rémunération de la main-d'œuvre

Source : Réseaux d'Élevage, 2013

Coût de production (€/kgc)	12
Produit total (€/kg)	10,5
Productivité main-d'œuvre (kgc/UMO)	8 128
Prix de revient (€/kgc)	7,9
Rémunération permise (nb SMIC/UMO)	0,79

SENSIBILITÉ DU SYSTÈME

Variation de l'EBE par rapport au cas-type

Source : Réseaux d'Élevage, 2013

Prix agneau	100 €	105 €	109,11 €	115 €	120 €
Productivité					
1,20			-9127		
1,30			-4565		
1,40	-6380	-2880	0	4120	7620
1,50			4559		
1,60			9121		
1,70			13683		
1,80			18245		

Installation dans ce système

Ce type d'exploitation représentant un capital conséquent, l'installation se fera prioritairement dans un cadre sociétaire, en remplacement d'un associé ou en développant le troupeau existant. La reprise d'une exploitation individuelle en dehors du cadre familial s'avère très difficile; en effet même si les achats se limitent au matériel et au cheptel, l'investissement reste très important. Les 1,5 UTH sont absolument nécessaires pour assurer un confort minimum de travail.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré avec le soutien financier de FranceAgriMer et du Ministère de l'Agriculture (CasDAR).



Juillet 2014

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 14 301 044